



Journée internationale des droits des femmes

publié le 07/03/2019

Descriptif :

L'Égalité entre les femmes et les hommes : "grande cause nationale" du quinquennat

"L'égalité des filles et des garçons est un principe fondamental inscrit dans le code de l'éducation. Elle encourage un climat scolaire serein, assure un cadre protecteur - sans comportements ni violences sexistes - et elle favorise la mixité et l'égalité en matière d'orientation."

L'égalité des filles et des garçons est la première dimension de l'égalité des chances que l'École doit garantir aux élèves : il s'agit d'une obligation légale et d'une mission fondamentale.

Comme chaque année, le 8 mars est l'occasion de rappeler et d'illustrer l'engagement et la mobilisation du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour les droits des femmes et la politique de l'égalité entre les filles et les garçons, entre les femmes et les hommes.

Le 8 mars, la communauté éducative dans son ensemble, de l'école primaire à l'université, est en action. Dans les académies, de nombreuses manifestations sont organisées qui s'inscrivent dans la mobilisation initiée par le plan pour l'égalité filles-garçons à l'école et la circulaire du 20 janvier 2015. Dans les universités et les grandes écoles, de nombreuses activités de recherche, débats et conférences sont organisés tant à l'occasion de cette journée que tout au long de l'année.

Cette mobilisation collective n'est évidemment pas l'affaire d'une seule journée : c'est pourquoi le ministère publie pour le 8 mars 2015 sa feuille de route 2015-2016 pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle engage le ministère pour l'ensemble de son action y compris pour l'action conduite envers les personnels du ministère.